



## Règlements du Camp Soccer Dieppe

<p><b>Objectifs</b></p> <p>La programmation du Camp offre un équilibre entre les périodes actives et les périodes de relaxation ainsi que les activités extérieures et intérieures. Les enfants auront l'occasion de participer à diverses activités récréatives et éducatives telles que le bricolage, la musique, la peinture et l'interaction avec des invités spéciaux. IL y aura également des sorties éducatives à différents endroits à Dieppe.</p> <p><b>Mesures de discipline et guide de comportement</b></p> <p>Le moniteur / monitrice est responsable d'établir des limites de comportement approprié pour assurer à la fois la sécurité et la santé des enfants et, pas conséquent, de faire respecter ses limites. Si l'enfant ne les respecte pas, il peut être retiré d'une activité ou d'une situation. Avec l'enfant, on discute du problème et ensemble on trouve une solution. (L'enfant sera séparé du groupe et accompagné par un moniteur / monitrice.)</p> <p><b>Responsabilités des moniteurs / monitrices</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prévoir les problèmes et intervenir ;</li><li>• Encourager et féliciter les bons comportements;</li><li>• Donner des choix;</li><li>• Informer l'enfant de ce qui est attendu de lui en établissant des limites;</li></ul>	<p><b>Maladies</b></p> <p>Le personnel se réserve le droit de refuser un enfant s'il présente un ou plusieurs des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fièvre – température plus élevée que 101 degré F ou 38.5 C ;</li><li>• Maladie de peau, éruption cutanée ou infection;</li><li>• Maladie contagieuse – les parents doivent aviser les responsables du camp lorsqu'un enfant contacte une telle maladie afin que la direction les parents des autres enfants;</li><li>• Vomissements, diarrhée</li><li>• Pour – l'enfant sera isolé jusqu'à ce qu'un parent vienne le chercher. La réadmission sera possible lorsque l'enfant aura été traité et que les lentes auront été éliminées.</li></ul> <p>Si un enfant devient soudainement malade avec un ou plusieurs des symptômes mentionnés ci-dessus, les parents seront avisés et devront venir chercher leur enfant dans l'heure qui suit.</p> <p><b>Médicaments</b></p> <p>Le personnel n'administrera aucun médicament.</p> <p><b>Alimentation</b></p> <p>Chaque enfant est responsable d'apporter son dîner et deux collations.</p>
---	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le parent si le comportement à problème persiste.</li> </ul> <p><b>Accidents</b> En cas d'accident, on s'assurera d'abord que l'enfant reçoive les soins nécessaires. Le personnel remplira un rapport d'accident et le remettra au coordonnateur du Camp de Soccer Dieppe Inc.</p> <p><b>Heures d'ouverture</b> Le camp de Soccer Dieppe accueillera les enfants du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 00.</p> <p><b>Retards</b> Des frais de retard seront imposés si vous venez chercher votre enfant après 17 h 00.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 minutes en retard : 5 \$</li> <li>- 15 minutes en retard : 10 \$</li> <li>- 20 minutes en retard : 20 \$</li> </ul> <p><b>Heure de départ</b> Si une autre personne a l'autorisation de venir chercher l'enfant après le camp, il faut aviser le personnel du camp.</p> <p><b>Soupçon d'abus ou intimidation d'enfant</b> <b>D'après la Loi sur les services à la famille, tout soupçon d'abus ou intimidation d'un enfant doit être rapporté aux Services de protection de l'enfance immédiatement par le personnel ou un parent en signalant le : 1- 866-426-5191, pour la région de Moncton.</b></p>	<p><b>Matériel requis</b> Votre enfant aura besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une paire d'espadrilles à semelles non marquantes (les espadrilles avec roues sont strictement interdites);</li> <li>• Une paire de soulier de rechange pour l'intérieur;</li> <li>• De la crème solaire;</li> <li>• Une bouteille d'eau</li> <li>• Lors des sorties à la piscine : maillot de bain, bonnet de bain et serviette.</li> </ul> <p><b>Guide de l'enfant</b> En cas de séparation ou de divorce, il faut remettre une copie du document juridique qui précise la garde de l'enfant (s'il y a lieu). Cette mesure permettra au personnel de gérer correctement la question de la garde de l'enfant en fonction des droits de garde explicités par le document légal. Les parents doivent aussi informer le personnel de tout changement à l'entente de garde de l'enfant afin d'éviter toute confusion entre les parents et le personnel.</p> <p><b>Besoins spéciaux</b> Si votre enfant a des besoins spéciaux, veuillez communiquer avec nous avant l'inscription par courriel à : <a href="mailto:administration@soccerdieppe.com">administration@soccerdieppe.com</a></p>
--	--

\*À noter que pour les repas et collations, il est fortement recommandé de ne pas apporter des produits contenant des arachides, beurre d'arachides ou produits contenant des noix.

\*\*Deux microondes seront sur place pour ceux qui auront des aliments à réchauffer.